



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question écrite n° 60913

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de doter les juges aux affaires matrimoniales des moyens de lutter contre les mariages blancs. Il serait intéressant d'autoriser les juges prononçant les divorces à transformer le divorce en annulation du mariage, lorsqu'ils estiment que ce mariage n'a été conclu que pour faire obtenir la nationalité française au conjoint d'origine étrangère. Cela entraînerait la perte de la nationalité française pour le conjoint étranger, et permettrait de lutter efficacement contre les mariages blancs et l'immigration clandestine. Il lui demande son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire qu'il a adressé le 2 mai 2005 une circulaire aux parquets présentant l'ensemble du dispositif de lutte contre les mariages simulés ou arrangés et rappelant la nécessité de défendre systématiquement l'ordre public en cette matière. La circulaire souligne que, lorsque le mariage est atteint de nullité, quelle qu'en soit la cause (absence de consentement libre ou sincère, bigamie...) le prononcé du divorce ne peut être considéré comme une réponse adaptée et suffisante au trouble à l'ordre public causé par la violation de règles qui protègent l'institution du mariage. L'action en nullité s'avère, en effet, seule de nature à permettre une sanction efficace. C'est pourquoi la circulaire invite les parquets à se rapprocher des chambres chargées du divorce et à donner immédiatement suite aux transmissions faites par les juges aux affaires familiales qui, à l'occasion d'une procédure de divorce, suspectent le caractère simulé ou arrangé du mariage.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60913

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2005, page 2904

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5955